

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

Date de la convocation : 24 janvier 2022

Date d'affichage : 24 janvier 2022

Nombre de membres

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	15

L'an deux mil vingt-deux,

Le vendredi vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 24 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

M. Philippe BLERVAQUE est élu secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus et procède à l'appel des élus :

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Eddy ROLIN ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE, M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Francky SALON, M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE, M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY.

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2021.**

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Les membres présents procèdent à la signature.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du Maire en date du 21 décembre 2021 relative au virement de crédits au budget primitif 2021 du chapitre 022 au chapitre 014 : sur le fondement de l'article L 2322-2 du CGCT, le Maire peut « employer le crédit pour dépenses imprévues [...] pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget ». Le crédit pour dépenses imprévues inscrit au budget primitif 2021 a été employé à hauteur de dix-neuf euros afin de faire face à des dépenses supplémentaires du compte 7391171 – Dégrèvement taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs.

INSTITUTION

1. DESIGNATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE A L'ACTION SOCIALE.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

- **PRENDRE ACTE** de la désignation de Mme Virginie VASSEUR en qualité de conseillère municipale déléguée à l'action sociale.

INTERCOMMUNALITE

2. CCFL - CULTURE - RECONDUCTION DES DISPOSITIFS POUR LE MANDAT 2022-2026.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des dispositifs culturels avec la CCFL pour la durée du mandat ;
- **PREVOIR** les crédits correspondants chaque année au budget primitif au compte 6232 - Fêtes et cérémonies ;
- **CHARGER** Mme le Maire d'informer régulièrement l'assemblée délibérante des dispositifs programmés pour la commune et de leur coût en séance de Conseil Municipal.

3. CCFL – CULTURE – SCHEMA DIRECTEUR LECTURE PUBLIQUE

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** l'adoption du Schéma directeur de la Lecture publique intercommunale, joint en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES

4. BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

Chapitre	Article	RAR + BP 2021	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Total BP + DM 3
042 Opérat° ordre transfert entre sections	D 6815 : Dot.aux provis.pour risques	83 900,00	83 000.00		900.00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	D 6815 : Dot.aux provis.pour risques	0.00		83 000.00	83 000.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	R 1582 : Autres provisions pour charges	83 900.00	83 000.00		900.00

RESSOURCES HUMAINES

5. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **ADHERER** à compter du 01/01/2022 au contrat groupe d'assurance statutaire du Cdg59 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du Cdg59 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion proposée par le Cdg59.

6. DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT DES ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCELEMENT, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – ADHESION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **DECIDER** de confier au Cdg59 le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- **-APPROUVER** la convention d'adhésion au dispositif proposé par le Cdg59 ci-jointe et en autorise la signature par Madame le Maire ;
- **DECIDER** d'adhérer aux prestations complémentaires proposées par le Cdg59 : le conseil en organisation, la médiation professionnelle, la réalisation d'une enquête administrative ;
- **AUTORISER** la signature des conventions relatives aux prestations complémentaires.

7. DISPOSITIF DE CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE – AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** la rémunération des réunions de préparation au taux horaire journalier précédemment définis et rappelés ci-après :
 - Directeur.rice : Salaire journalier de 80,00 € brut ;
 - Animateur.rices diplômé.es BAFA : Salaire journalier de 60,00 € brut ;
 - Animateur.rices stagiaires BAFA : Salaire journalier de 55,00€ brut ;
 - Animateur.rices non qualifié.es BAFA : Salaire journalier de 33,00€ brut ;
 - Garderie du matin ou du soir ou nuitée de camping : Salaire journalier brut de 10,00 € brut.
- **INSCRIRE** cette dépense au budget de la commune (imputation 64131 – Rémunération personnel non titulaire).

8. TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR AU 1^{er} FEVRIER 2022.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/02/2022 comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de travail	Nombre de postes
EMPLOIS PERMANENTS			
Filière administrative			6
Attaché territorial	A	TC	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint administratif	C	TC	2

Filière technique			7
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	3
Adjoint technique	C	31/35	1
Adjoint technique	C	17/35	1
Filière sociale			2
ATSEM principal 2ème classe	C	TC	1
ATSEM principal 1ère classe	C	TC	1
Filière Animation			2
Adjoint d'animation	C	30/35	1
Adjoint d'animation	C	31/35	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS			17
EMPLOI NON PERMANENTS			
Adjoint technique	C	15/35	1
Adjoint technique	C	TC	1

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours (Imputation au chapitre 012 – Charges de personnel).

La séance est levée à 20h11.

Fait à Haverskerque, le 31/01/2022

Mme Jocelyne DURUT,
 Maire d'HAVERSKERQUE,



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28/01/2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2021		Adopté à l'unanimité
1. DESIGNATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE A L'ACTION SOCIALE.		Adopté à l'unanimité
2. CCFL - CULTURE - RECONDUCTION DES DISPOSITIFS POUR LE MANDAT 2022-2026.		Adopté à l'unanimité
3. CCFL – CULTURE – SCHEMA DIRECTEUR LECTURE PUBLIQUE.		Adopté à l'unanimité
4. BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3.		Adopté à l'unanimité
5. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – ADHESION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION.		Adopté à l'unanimité
6. DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT DES ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE, DES ACTES DE VIOLENCE, DE HARCELEMENT, DE DISCRIMINATION, D'AGISSEMENTS SEXISTES, DE MENACES OU TOUT AUTRE ACTE D'INTIMIDATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – ADHESION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION.		Adopté à l'unanimité
7. DISPOSITIF DE CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE) POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE – AJUSTEMENT DE LA REMUNERATION.		Adopté à l'unanimité
8. TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR AU 1^{ER} FEVRIER 2022.		Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 059-215902933-20220131-PVCM28012022-AU